

L'ETENDARD

EDITION DU SOIR

A UN CENTIN

est maintenant en vente dans tous les dépôts de journaux.

CIRCULATION :

Table showing circulation statistics: Circulation quotidienne assermentée, 4,809; Circul. parmi le Clergé, 510; Do de les Communautés et Collèges, 104; Daily circulation, sworn, 4,809; Cir. amongst the Clergy, 510; Do do Convents, and Colleges, 104.

AVIS.

Nos abonnés en retard dans le paiement de leur abonnement sont instamment priés de nous faire remise au plus tôt; les abonnements sont strictement payables d'avance.

Notre Agence à Paris est la maison Oudin, Libraire, 61 rue Bonaparte.

M. ELPHÈRE ANCHAMBAULT, de Woonsocket, R. I., [boîte 395], est notre agent général pour les Etats-Unis, et comme tel spécialement autorisé à prendre et collecter des abonnements à L'ETENDARD et à LA REVUE CANADIENNE.

SOMMAIRE

Table of contents listing various articles and their page numbers: 1ERE PAGE, Feuilleton: Lucifer, La justice manquée; 2EME PAGE, La situation des banques—Loi de faillite—L'Italie et sa dette; 3EME PAGE, Bulletin—Parlement local—Parlement fédéral—Télégraphes—Paris du jour—Guerre du Soudan—Commerce et finances; 4EME PAGE, Edition du soir.

L'ETENDARD

MARDI, 24 MARS 1885.

La situation des banques

La dernière Gazette du Canada contenait l'état de situation des banques au 28 février, tel que fourni au gouvernement.

En voici les principaux chiffres comparés à ceux du mois précédent:

Table with columns for 'PASSIF' and 'ACTIF' for various banks and institutions, including 'Billets en circulation', 'Dépôts de gouvernement', 'Dépôts en garantie', etc.

ACTIF

Table with columns for 'ACTIF' for various banks and institutions, including 'Espèces', 'Billets de paiement', 'Billets d'autres banques', etc.

Avant d'entrer dans les commentaires sur ces chiffres, il est bon de se remémorer quelque peu l'histoire financière du mois dernier.

Le gouvernement fédéral est engagé, comme chacun sait, à avancer au Pacifique Canadien \$22,000,000. Or, Sir Leonard Tilley n'a emprunté d'argent dernièrement sur le marché de Londres, que la moitié de cette somme, à 5 1/2 p. c. Il espérait trouver plus tard une occasion favorable pour placer un second emprunt, laissant aux nouveaux titres du gouvernement canadien le temps de se classer.

ser, et profitant pour le nouvel emprunt de la plus value que ne pourrait manquer d'acquiescer les titres du premier.

Malheureusement, la situation politique et commerciale en Angleterre a été tellement bouleversée, que les capitaux particuliers se sont presque complètement tenus à l'écart des valeurs publiques.

La guerre d'Egypte, les difficultés de la situation en Irlande, au Cap, et les bruits de guerre avec la Russie, ont rendu très difficile le placement d'un emprunt sur le marché.

En effet, en Angleterre, le mot "Trades" est aussi générique que le mot "Commerçant" est en France—mais la loi anglaise ne le définit pas; elle laisse ce soin aux tribunaux—ce qui, naturellement, implique soit une incapacité chez le législateur, soit une confiance illimitée dans les hommes de loi.

En France, on a senti le besoin, la nécessité, et dans l'intérêt du commerce, et dans l'intérêt de l'Etat, de donner au terme générique de "Commerçant", une définition qui atteigne, par voie d'interprétation, toutes les opérations si multiples et si diverses de la vie commerciale.

Mais, en Angleterre comme en France, on reconnaît que l'élément légal constitutif de tout acte de commerce, qui fait le commerçant, c'est l'intention d'acheter pour revendre ou louer, des denrées, marchandises, titres ou services, dans un but de spéculation—ou de "habituement"; et pour les tribunaux anglais, comme aux yeux des cours de justice en France, l'"habitude" résulte d'une série d'actes déterminés de même nature.

Dans les deux pays il y a identité de caractère, par conséquent identité de définition en ce qui touche les individus et les faits réputés actes de commerce. Seulement, en France, ces identités sont dérivées dans un code de commerce, dans les lois du pays, tandis qu'en Angleterre, pays de coutumes et de droit coutumier, ces identités résultent de l'expérience et de la nécessité du temps.

Quoi qu'il en soit, nous le répétons, ce n'est pas aux tribunaux MAIS A LA LOI qui appartient de définir ce que c'est qu'un commerçant, et quand il peut être mis en état de faillite; notre respect pour le caractère et les lumières de nos magistrats et de nos hauts cours de justice ne nous empêche pas de reconnaître que l'indifférence des précédents judiciaires.

En France, la faillite d'un commerçant peut être déclarée après son décès, lorsqu'il est mort en état de cessation de paiements. En Angleterre un commerçant décédé ne peut être déclaré en état de faillite.

Bien qu'en Angleterre la faillite du commerçant résulte de certains actes qualifiés, cependant le débiteur qui produit en cour une déclaration de son incapacité à rencontrer ses engagements, ou même de payer ses dettes, est mis en état de faillite.

législations anglaise et française sur les deux points n'existe à proprement parler que dans la définition écrite; car dans la pratique, les tribunaux anglais ont reconnu la sagesse de la loi française et ont attaché moins d'importance à l'énumération détaillée de leur statut, qu'à son mot "Commerçant", terme générique qui comprend toutes les variétés d'industriels, comme le mot commerce comprend toutes les espèces d'industries.

En effet, en Angleterre, le mot "Trades" est aussi générique que le mot "Commerçant" est en France—mais la loi anglaise ne le définit pas; elle laisse ce soin aux tribunaux—ce qui, naturellement, implique soit une incapacité chez le législateur, soit une confiance illimitée dans les hommes de loi.

En France, on a senti le besoin, la nécessité, et dans l'intérêt du commerce, et dans l'intérêt de l'Etat, de donner au terme générique de "Commerçant", une définition qui atteigne, par voie d'interprétation, toutes les opérations si multiples et si diverses de la vie commerciale.

Mais, en Angleterre comme en France, on reconnaît que l'élément légal constitutif de tout acte de commerce, qui fait le commerçant, c'est l'intention d'acheter pour revendre ou louer, des denrées, marchandises, titres ou services, dans un but de spéculation—ou de "habituement"; et pour les tribunaux anglais, comme aux yeux des cours de justice en France, l'"habitude" résulte d'une série d'actes déterminés de même nature.

Dans les deux pays il y a identité de caractère, par conséquent identité de définition en ce qui touche les individus et les faits réputés actes de commerce. Seulement, en France, ces identités sont dérivées dans un code de commerce, dans les lois du pays, tandis qu'en Angleterre, pays de coutumes et de droit coutumier, ces identités résultent de l'expérience et de la nécessité du temps.

Quoi qu'il en soit, nous le répétons, ce n'est pas aux tribunaux MAIS A LA LOI qui appartient de définir ce que c'est qu'un commerçant, et quand il peut être mis en état de faillite; notre respect pour le caractère et les lumières de nos magistrats et de nos hauts cours de justice ne nous empêche pas de reconnaître que l'indifférence des précédents judiciaires.

En France, la faillite d'un commerçant peut être déclarée après son décès, lorsqu'il est mort en état de cessation de paiements. En Angleterre un commerçant décédé ne peut être déclaré en état de faillite.

Bien qu'en Angleterre la faillite du commerçant résulte de certains actes qualifiés, cependant le débiteur qui produit en cour une déclaration de son incapacité à rencontrer ses engagements, ou même de payer ses dettes, est mis en état de faillite.

En France, la faillite d'un commerçant peut être déclarée après son décès, lorsqu'il est mort en état de cessation de paiements. En Angleterre un commerçant décédé ne peut être déclaré en état de faillite.

Bien qu'en Angleterre la faillite du commerçant résulte de certains actes qualifiés, cependant le débiteur qui produit en cour une déclaration de son incapacité à rencontrer ses engagements, ou même de payer ses dettes, est mis en état de faillite.

ses réticences étudiées, qu'il était absolument d'accord avec celui de Londres.

Point du tout! à répondre ce dernier; nous avons les meilleurs "suffrages" pour l'Italie, mais ses affaires sont ses affaires, et les nôtres, ne regardent que nous seuls. Il lui a plu d'aller s'établir sur la Mer Rouge; c'est son affaire; nous y restons indifférents.

La Porte seule pourrait trouver à redire: nous n'avons pas manqué de l'avertir du danger. Cela fait, ayant rempli tous nos devoirs, qu'il arrive, peu nous importe.

Il est impossible d'exprimer plus clairement l'indifférence: cela frise le mépris.

C'est en vain que l'Italie cherche à s'insinuer dans les bonnes grâces tantôt de celui-ci, tantôt de celui-là; en vain qu'elle modifie ses alliances du jour au lendemain; en vain qu'elle fait hier allemand, et aujourd'hui toute britannique: Elle rencontre partout une politesse, ridicule dans son rigorisme; elle trouve partout le désir d'entretenir avec elle des relations officielles, l'autorisation un peu ironique de se jeter à ses risques et périls, dans les aventures qui lui plairont, mais rien de plus.

Pour le moment, elle est aux prises avec la Porte, qui invoque ses droits sur Massouah. Ses droits! Il n'y a qu'à l'Italie qu'on se faire parole de demande!

Elle s'étonne de l'opposition qu'elle rencontre à Constantinople, cependant, il est bien facile de se l'expliquer.

Pris à pris sous le révéler les prétentions de la Porte Ottomane et de leur tourment spécialement du côté de la mer Rouge? C'est l'Angleterre, la bonne alliée de l'Italie! Elle a bien voulu le dire elle-même afin que nul ne l'ignore. C'est franchement faire la chose au moins! L'Angleterre s'est facilement résignée à voir sa jeune amie s'engager dans la mer Rouge, elle lui a seulement attaché la Turquie au pied, et de plus, elle ne s'en est plus occupée.

Elle avait ses propres affaires, elle était assurée de lui servir pour son avenir.

L'illusion de l'Italie, si l'on en juge par sa manière d'agir, est de croire que l'Angleterre est en mauvaises termes avec la Porte.

line du Sud. J'aurai occasion de vous donner plus tard un abrégé des opérations militaires du Général Beauregard, quand j'aurai à parler de la guerre de Sécession.

Je n'ai pu rencontrer M. Charles Gayarré, ce savant patriote, qui a écrit, dans les langues française et anglaise, en un style si émouvant et si dramatique, l'histoire de la Louisiane; j'espère, cependant, le voir un de ces jours. Son histoire devrait se trouver dans toutes les bonnes bibliothèques canadiennes.

M. Oscar L. Dorez, rédacteur de l'Éclair, grand journal français de la Nouvelle-Orléans, est un écrivain très sympathique aux Canadiens, un véritable ami. Homme sérieux, polémiste remarquable, affable, dévoué, patriote, M. Dorez est un beau type de Français, né en ce pays. Le bureau de l'Éclair est le rendez-vous des Canadiens. On s'y sent à l'aise. Nous y sommes en famille, chez des frères. Oh! si j'ai fait bon retrouver les notes si loin de chez nous!

Nous n'avons pas oublié Sa Grandeur Mgr Lery, l'archevêque de ce diocèse. Il est bien ce que nous aimons toujours à rencontrer, chez le prêtre français; la politesse, l'urbanité, la bonté, la science même. La position pénultième de l'Archevêché est difficile, le grand cœur de Mgr Lery lui ayant fait tout donner aux familles chrétiennes ruinées par la guerre. Mgr Lery saura faire face aux exigences de sa position. Le Père Chassé, vif, agréable, franc, énergique, est comme bien son Archevêque. Union parfaite du clergé ici. On lutte contre le mal, l'on ne se décourage pas comme ailleurs. A bon entendre, demi-mot.

Le célèbre écrivain Chakta Ina, (semblable à Chactas) dont la plume vigoureuse, avante et finement taillée, vous est connue, le zélé Père Rouquette demeure à l'Archevêché. A ce titre missionnaire des Chactas, des Natchez et autres tribus sauvages de la Louisiane, il conserve malgré ses soixante et treize ans, toute la vigueur, tout le coloris, tout l'enthousiasme de sa jeunesse. C'est le plus civilisé et le plus délicat de tous les sauvages de l'Amérique. C'est l'ami passionné de la grande nature louisianaise. Qui, mieux que lui, nous parle toutes les harmonies de la mystique chrétienne, toutes les harmonies de la nature, toutes les accords mélodieux de la harpe des forêts chantant, dans leur diversité, la grande Unité de Dieu?

Chakta-Ina est l'Ernest Hello de la Louisiane; deux âmes qui s'égalent, parquées dans ce continent.

La langue de l'éternité, a dit le P. Rouquette, c'est la musique. Et nul mieux que lui comprend les symphonies mélodieuses du désert. Lisez ses œuvres et vous comprendrez alors ce que l'amour de Dieu et la vie sultaire peuvent opérer sur une âme aimante.

Après les "Scènes" si vantées par Châteaubriand, Lamartine, Turgot, Sainte-Beuve etc, après les "Wild Flowers" magnifique poème en anglais, après la "Thébaïde en Amérique", œuvre digne de Lamartine, après l'"Antoinette", belle comme les poésies de Laprade, après "Cahouahotta", ou la sainte de Cahouahotta, légende indienne, si émouvante, si savante, le P. Rouquette, plus que nous, a écrit sa "Nouvelle Athala" ou la "Fille de l'Esprit", véritable épopée, inspirée par l'esprit de la sainte des forêts. "C'est un chef-d'œuvre, dit le "Propagateur Catholique", est celle qui résume le plus le talent si varié et si souple de l'auteur. C'est un cri "à son cœur. Il y a mis toute son âme, toute sa vie."

Les nombreux convertis sont l'objet de notre visite. L'Hôtel-Dieu est magnifique; le Collège des Jésuites est grandiose, etc. Mais, il faut aussi vous dire un mot de la cathédrale. Vraie cité, avec ses monuments et ses voûtes séculaires parfaitement alignées, comme au Père Lachaise, ombages d'orangers et de magnolias aux larges feuilles, de hauts cactus, des chênes verts, et de vieux cyprès chevelus.

Quand l'ombre se répand sur la cité des morts, et que la brise agite le feuillage, l'on dirait que les grands plus gémissent et que les cyprès pleurent en agitant leur longue chevelure de mousse.

un volume, et les déposant en ordre avec l'aide des historiens et des chroniqueurs, il en a fait un livre agréable à lire, autant par le sujet que par la manière dont il est traité.

La vie des peintres de fleurs du profession occupe une assez grande place dans l'ouvrage, et des renseignements, souvent recherchés à des sources lointaines, y éclatent des points restés, jusqu'ici, obscurs dans leur histoire, et donnent, à l'auteur, occasion de raconter quelque anecdote rare et curieuse.

Nous voyons, en outre, sous le pinceau de tous ces peintres—et c'est un des intérêts de l'ouvrage, les carrières de la peinture de fleurs varier selon les temps, les pays et le talent des peintres. Nous rencontrons d'abord les fleurs ornant les manuscrits du Moyen-Age; elles sont imparfaites et charmantes.

Viennent ensuite les fleurs délicatantes de la Renaissance italienne et les nobles bouquets de Monroyer. Puis, on arrive aux fleurs semblables à des pierres précieuses peintes, avec tant d'art autour des données symboliques, des portraits et dans les jardins de Breughel, ainsi qu'aux vierges délicieuses du Jésuite d'Anvers, Daniel Seghers. Enfin, l'Hollande, après avoir reçu de la main de Do Heem, d'imitables natures mortes mêlées de fleurs et de fruits, arrive à l'expression parfaite de son amour pour les fleurs avec l'habile et savant Van Huysum.

Ce tableau, sous la plume de M. Loir-Mongazon est disposé avec art, et l'intérêt y croît à mesure qu'on avance, d'une manière semblable à celle dont l'harmonie augmente dans une symphonie de Mozart.

Club Cartier. Présidence de M. J. O. Pelland, vice-président. Lecture et adoption du procès verbal de la dernière séance.

M. L. E. Carrel, journaliste, est admis membre actif du Club Cartier.

M. le Président, en un milieu des applaudissements, M. L. H. Taché, qui donna une belle et sérieuse conférence sur les hommes et les événements de la révolution de 1837-38.

Proposé par M. Arthur Jodoin, appuyé par M. La Pêcherie.

Le Club Cartier offre à M. L. H. Taché, qui plus récemment nous a fait la brillante conférence qu'il a donnée ce soir. Adopté. Et le club s'éteint.

LE PLUS SUR MOYEN DE VENDRE A BON MARCHÉ

Tous les Chapeaux marqués en chiffres et à 5c d'avance sur le prix courant.

C'est un système tout nouveau! Il introduit à Montréal et à quelques années, il a produit des résultats.

Nous sommes les premiers qui introduisons ce système de vente, nous sommes les seuls à vendre à 5c d'avance sur le prix courant.

Quant vous aurez vu nos prix et nos Chapeaux vous direz avec nous que nous venons d'introduire le plus grand moyen de commerce, c'est à dire le plus sûr.

UN SEUL PRIX! UN SEUL PRIX!

CHEZ DESJARDINS & Cie, 437 & 439 rue St-Catherine—Aux Trois Chevreuils

ESPERANCE POUR LES SOURDS

Notre Système Artificiel et Perfectionné guérit la surdité dans toutes ses phases.

Il est recommandé par les savants de France et d'Amérique. Écrivez et demandez un livre de 100 pages contenant le témoignage de docteurs, juges, ministres, d'hommes et de femmes distingués qui ont été guéris et l'ont prouvé, et qui le recommandent avec le plus grand éloge.

On se le fait sans le secours. Il ne faut pas confondre avec d'autres systèmes. Adresse: J. M. St-Hilaire, 93 Clinton Place, New-York.

Une réforme tant en fait et en effet que l'ai rêvée. La question de la surdité est de la plus grande importance pour l'Amérique. Le Congrès Royal d'Amérique d'Amérique.

Cie. Royale d'Assurance d'Angleterre, BUREAU PRINCIPAL AU CANADA, A MONTREAL.

CAPITAL: \$1,000,000.00. RÉSERVE: \$250,000.00. MONTREAL: \$250,000.00. ASSURANCE: \$250,000.00.

Montreal: \$250,000.00. ASSURANCE: \$250,000.00. MONTREAL: \$250,000.00.

Les ROYALS & Co. le plus grand surplus d'actif au-dessus du passif de toutes les Compagnies d'Assurance au monde.

WALTER H. BARNARD, Agent spécial de la Cie. Royale d'Assurance d'Angleterre.

WALTER H. BARNARD, Agent spécial de la Cie. Royale d'Assurance d'Angleterre.

WALTER H. BARNARD, Agent spécial de la Cie. Royale d'Assurance d'Angleterre.

WALTER H. BARNARD, Agent spécial de la Cie. Royale d'Assurance d'Angleterre.

WALTER H. BARNARD, Agent spécial de la Cie. Royale d'Assurance d'Angleterre.

WALTER H. BARNARD, Agent spécial de la Cie. Royale d'Assurance d'Angleterre.

WALTER H. BARNARD, Agent spécial de la Cie. Royale d'Assurance d'Angleterre.

WALTER H. BARNARD, Agent spécial de la Cie. Royale d'Assurance d'Angleterre.

WALTER H. BARNARD, Agent spécial de la Cie. Royale d'Assurance d'Angleterre.

WALTER H. BARNARD, Agent spécial de la Cie. Royale d'Assurance d'Angleterre.

WALTER H. BARNARD, Agent spécial de la Cie. Royale d'Assurance d'Angleterre.

WALTER H. BARNARD, Agent spécial de la Cie. Royale d'Assurance d'Angleterre.

WALTER H. BARNARD, Agent spécial de la Cie. Royale d'Assurance d'Angleterre.

WALTER H. BARNARD, Agent spécial de la Cie. Royale d'Assurance d'Angleterre.

WALTER H. BARNARD, Agent spécial de la Cie. Royale d'Assurance d'Angleterre.

WALTER H. BARNARD, Agent spécial de la Cie. Royale d'Assurance d'Angleterre.

BULLETIN

A la chambre des communes, cette après-midi, en réponse à une demande de Northcote pour ajournement, Gladstone dit que c'était le devoir du Parlement de discuter l'arrangement proposé de l'Égypte avant l'Égypte. Au commencement d'avril, des sommes d'argent sont dues, que l'Égypte sera tout à fait incapable de payer, à moins que l'arrangement ne soit approuvé et tout le fardeau des finances retombera sur l'Angleterre. La discussion sur cette question aura lieu jeudi. Wolff, au sujet des frontières de l'Afghanistan a demandé : La question de la paix ou de la guerre dépend-elle des assurances verbales de la Russie. Fitzmaurice ne répondit pas, les conservateurs, alors applaudirent avec ferveur.

La Chambre des Lords, Granville dit qu'il est désirable que le gouvernement, tout en suivant la politique requise par les obligations de l'Angleterre, ne doit pas négliger les chances d'un arrangement amiable avec la Russie.

Une dépêche de Londres dit que pendant que la Russie envoie un message, le parti libéral de Gladstone continue à se quereller pour savoir si l'on doit opposer une résistance aux troupes qui sont avancées du côté de l'empire anglais des Indes. Ces discussions ont paralysé l'action du cabinet.

La majorité du ministère Gladstone agit comme s'il était chargé d'accepter les promesses russes, sans en discuter de leur sincérité, en dépit des enseignements de l'histoire.

Le comte de Kimberley, secrétaire d'Etat anglais aux Indes, a combattu l'opinion de ses collègues à propos de la situation de l'Afghanistan. Il continue à insister pour que le cabinet déclare la guerre comme le seul moyen de maintenir la paix.

Le ministre de la marine, en France, a soumis, hier, aux chambres une motion pour un crédit de 2,400,000 francs en raison des opérations militaires à Madagascar.

Le gen DeLisle a télégraphié que les pertes des Chinois à Thuyen-pan, le 22 et le 23 ont été énormes. Le chef des Pavillons Noirs a été tué.

Les Français ont occupé le hâvre de Diego Suarez, au Madagascar. Ce hâvre est considéré comme important comme station navale dans l'océan indien.

Parlement Local

Cinquième Session—Quatrième session ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Le 23 Mars, 1885. L'Orateur prend son siège à 9 h. Sir H. LANGEVIN présente un bill pour amener la loi concernant les basses de nativité. Le bill est lu une première fois.

Sir JOHN. C'est vrai qu'un nombre de mémoires sur la conduite de Louis Riel, ont écrits, les fils télégraphiques et interrompus sont communiés entre Qu'Appelle et la partie sud du Saskatchewan. La communication est maintenant établie. La cause de l'écarter n'est pas connue.

Une dépêche nous parvenue de la veille le fait que Riel n'est pas considéré comme un criminel, nous en connaissons aucun document officiel cela. Il y a certaines questions concernant les mémoires qui sont en délibéré devant le gouvernement ; quelques uns de leurs réclamations nous ont été adressés, les autres ont été accordés. Leurs réclamations ne sont pas jamais parvenues officiellement aux ordres du gouvernement. Une force de 100 hommes de la Police montée est sur les lieux et 50 de plus y sont demandés.

M. HESON demande la permission de donner une explication. Il a déclaré, il y a quelque temps que le chemin entre Emerson et Winnipeg n'était pas ouvert du temps du ministre McKerzie. C'est un erreur, le chemin était alors en opération.

Les bills suivants sont les trois derniers : concernant la société des fonds de secours annuels et de garantie de la Banque de Montréal—M. White (Cardwell). Pour amener la société des fonds de secours de la Banque de Montréal—M. White (Cardwell). Concernant la société Coopérative du Canada (limitée)—M. Gagnon.

Le bill pour venir en aide à George Louis Joubert (Harrill), du comté de St-Jacques, a été lu une première fois et renvoyé au comité des bills privés.

L'honorable M. POPE en réponse à l'honorable M. Blake dit que les parties du chemin du Pacifique qui sont complètement livrées sont au nombre de 641. Les autres parties dans les autres parties atteignent un maximum de 20 pieds par mille.

Le gouvernement n'a pas été averti qu'il y avait des avances dans les montages de Skikik près de l'endroit où passe le chemin du Pacifique, mais il a envoyé des équipes qui doivent faire un rapport à ce sujet.

L'honorable M. BLAKE demande si le gouvernement au lieu de demander à la compagnie du Pacifique, demandant de changer le chemin de la ligne de chemin de fer du Nord, n'a pas fait, il n'est d'aucune utilité que l'on construise une seconde ligne de chemin de fer, le chemin du Nord peut servir de continuation au Pacifique, et la station terminale du Nord comme terminus. Dans les \$6,000 par mille accordés par le gouvernement pour une nouvelle ligne pourrait être versés dans le trésor de la province de Québec. Il n'est que juste que nous recevions cet argent, puisque le chemin du Nord a été vendu pour 14 millions moins qu'il ne valait. Et puis, le chemin du Nord, c'est-à-dire celui qui est en possession maintenant, ne remplissent pas les conditions de la vente, il est du droit du gouvernement d'annuler la vente et de reprendre le chemin du Nord.

M. CARBARIY (Québec) dit, que comme représentant d'un quartier important de la ville de Québec il remercie l'honorable membre pour Hochelaga du bon mot dit en faveur de Québec. Il espère que ce que l'honorable membre a dit, c'est-à-dire, que le trafic du C.P.R. soit amené à Québec comme terminus d'été en exigeant l'accomplissement des clauses du contrat de vente du chemin du Nord. Il serait heureux de voir les deux lignes rivales finir par un bien commun. Applaudissements.

M. RINFRET dit qu'il est tout à fait d'accord avec la motion de voir de M. Beaubien, mais qu'il ne peut avoir les mêmes vues de M. Carbariy, il est contre la construction d'une ligne intérieure du Nord.

M. RICHARD (Montréal) trouve que l'on a montré trop d'intérêt pour les opérations, et des intérêts privés. Il désire voir les intérêts du public traités au point

de vue du bien public seulement. [Applaudissements.]

L'honorable M. PLYNN parle de l'importance que le gouvernement attache à ce sujet.

Il fait connaître très en détail la correspondance à ce sujet, et il promet que toute l'attention de l'attention de la Chambre pendant la présente session.

Il assure la Chambre que l'on fera tout pour exiger l'exécution des clauses de l'acte de vente du chemin de fer du Nord. [Applaudissements chaleureux.]

M. GAGNON parle longuement dans le même sens que M. Beaubien.

L'honorable M. BEAUBIEN réplique ce qu'il a dit à propos des obligations imposées à la compagnie de chemin de fer du Nord, et il insiste sur le fait que le chemin de fer de l'ouest, le gouvernement n'a qu'à reprendre le chemin de fer.

La motion est adoptée.

M. FAUCHER de St-Maurice demande des copies de catalogue, des documents, livres, manuscrits, etc. déposés dans le département du registraire de la province de Québec.

A l'appui de sa motion, il parle des grands services rendus par ceux qui s'occupent de la publication de documents et de l'honorable M. Blanchet pour sa publication de la collection provinciale de manuscrits.

L'honorable M. MARCHAND parle en faveur de la motion et dit qu'il est du droit du gouvernement de publier ces documents.

L'honorable M. BLANCHET, dans le cours de ses remarques, dit que le quatrième et dernier volume des manuscrits provinciaux sera publié dans quelques jours.

La motion est adoptée.

M. GAGNON propose une liste alphabétique des registraires de la province de Québec.

Six heures sonnant, l'Orateur quitte son siège.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le 23 Mars, 1885. L'Orateur prend son siège à 9 h.

Sir H. LANGEVIN présente un bill pour amener la loi concernant les basses de nativité. Le bill est lu une première fois.

Sir JOHN. C'est vrai qu'un nombre de mémoires sur la conduite de Louis Riel, ont écrits, les fils télégraphiques et interrompus sont communiés entre Qu'Appelle et la partie sud du Saskatchewan. La communication est maintenant établie. La cause de l'écarter n'est pas connue.

Une dépêche nous parvenue de la veille le fait que Riel n'est pas considéré comme un criminel, nous en connaissons aucun document officiel cela. Il y a certaines questions concernant les mémoires qui sont en délibéré devant le gouvernement ; quelques uns de leurs réclamations nous ont été adressés, les autres ont été accordés. Leurs réclamations ne sont pas jamais parvenues officiellement aux ordres du gouvernement. Une force de 100 hommes de la Police montée est sur les lieux et 50 de plus y sont demandés.

M. HESON demande la permission de donner une explication. Il a déclaré, il y a quelque temps que le chemin entre Emerson et Winnipeg n'était pas ouvert du temps du ministre McKerzie. C'est un erreur, le chemin était alors en opération.

Les bills suivants sont les trois derniers : concernant la société des fonds de secours annuels et de garantie de la Banque de Montréal—M. White (Cardwell). Pour amener la société des fonds de secours de la Banque de Montréal—M. White (Cardwell). Concernant la société Coopérative du Canada (limitée)—M. Gagnon.

Le bill pour venir en aide à George Louis Joubert (Harrill), du comté de St-Jacques, a été lu une première fois et renvoyé au comité des bills privés.

L'honorable M. POPE en réponse à l'honorable M. Blake dit que les parties du chemin du Pacifique qui sont complètement livrées sont au nombre de 641. Les autres parties dans les autres parties atteignent un maximum de 20 pieds par mille.

Le gouvernement n'a pas été averti qu'il y avait des avances dans les montages de Skikik près de l'endroit où passe le chemin du Pacifique, mais il a envoyé des équipes qui doivent faire un rapport à ce sujet.

L'honorable M. BLAKE demande si le gouvernement au lieu de demander à la compagnie du Pacifique, demandant de changer le chemin de la ligne de chemin de fer du Nord, n'a pas fait, il n'est d'aucune utilité que l'on construise une seconde ligne de chemin de fer, le chemin du Nord peut servir de continuation au Pacifique, et la station terminale du Nord comme terminus. Dans les \$6,000 par mille accordés par le gouvernement pour une nouvelle ligne pourrait être versés dans le trésor de la province de Québec. Il n'est que juste que nous recevions cet argent, puisque le chemin du Nord a été vendu pour 14 millions moins qu'il ne valait. Et puis, le chemin du Nord, c'est-à-dire celui qui est en possession maintenant, ne remplissent pas les conditions de la vente, il est du droit du gouvernement d'annuler la vente et de reprendre le chemin du Nord.

M. CARBARIY (Québec) dit, que comme représentant d'un quartier important de la ville de Québec il remercie l'honorable membre pour Hochelaga du bon mot dit en faveur de Québec. Il espère que ce que l'honorable membre a dit, c'est-à-dire, que le trafic du C.P.R. soit amené à Québec comme terminus d'été en exigeant l'accomplissement des clauses du contrat de vente du chemin du Nord. Il serait heureux de voir les deux lignes rivales finir par un bien commun. Applaudissements.

M. RINFRET dit qu'il est tout à fait d'accord avec la motion de voir de M. Beaubien, mais qu'il ne peut avoir les mêmes vues de M. Carbariy, il est contre la construction d'une ligne intérieure du Nord.

M. RICHARD (Montréal) trouve que l'on a montré trop d'intérêt pour les opérations, et des intérêts privés. Il désire voir les intérêts du public traités au point

siens a droit à la considération du gouvernement.

Il a écrit la vie du premier ministre et dernièrement dans une lettre publiée à Toronto il fait les plus grands éloges du ministre des Travaux publics.

Sir H. LANGEVIN n'a pas en commun la lettre, il n'a écrit pas à la lettre. Collins est dans le département depuis 16 jours et a droit à \$28 de salaire. Motion adoptée.

M. HESON en demandant la copie de la carte et des plans de la ligne de chemin de fer du Nord-Ouest, dit que l'on a demandé la destruction du poisson au Manitoba et dans le Nord-Ouest, fait remarquer qu'il y a une grande quantité de pêcheurs permis dans le Nord-Ouest, et dont le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

Il a été informé que du lac Loag, seul des entrepreneurs ont pêché, pendant cet hiver, quarante tonnes de poisson, pendant le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

M. McLELLAN dit que le gouvernement n'a pas en commun la lettre, il n'a écrit pas à la lettre. Collins est dans le département depuis 16 jours et a droit à \$28 de salaire. Motion adoptée.

M. HESON en demandant la copie de la carte et des plans de la ligne de chemin de fer du Nord-Ouest, dit que l'on a demandé la destruction du poisson au Manitoba et dans le Nord-Ouest, fait remarquer qu'il y a une grande quantité de pêcheurs permis dans le Nord-Ouest, et dont le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

Il a été informé que du lac Loag, seul des entrepreneurs ont pêché, pendant cet hiver, quarante tonnes de poisson, pendant le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

M. McLELLAN dit que le gouvernement n'a pas en commun la lettre, il n'a écrit pas à la lettre. Collins est dans le département depuis 16 jours et a droit à \$28 de salaire. Motion adoptée.

M. HESON en demandant la copie de la carte et des plans de la ligne de chemin de fer du Nord-Ouest, dit que l'on a demandé la destruction du poisson au Manitoba et dans le Nord-Ouest, fait remarquer qu'il y a une grande quantité de pêcheurs permis dans le Nord-Ouest, et dont le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

Il a été informé que du lac Loag, seul des entrepreneurs ont pêché, pendant cet hiver, quarante tonnes de poisson, pendant le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

M. McLELLAN dit que le gouvernement n'a pas en commun la lettre, il n'a écrit pas à la lettre. Collins est dans le département depuis 16 jours et a droit à \$28 de salaire. Motion adoptée.

M. HESON en demandant la copie de la carte et des plans de la ligne de chemin de fer du Nord-Ouest, dit que l'on a demandé la destruction du poisson au Manitoba et dans le Nord-Ouest, fait remarquer qu'il y a une grande quantité de pêcheurs permis dans le Nord-Ouest, et dont le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

Il a été informé que du lac Loag, seul des entrepreneurs ont pêché, pendant cet hiver, quarante tonnes de poisson, pendant le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

M. McLELLAN dit que le gouvernement n'a pas en commun la lettre, il n'a écrit pas à la lettre. Collins est dans le département depuis 16 jours et a droit à \$28 de salaire. Motion adoptée.

M. HESON en demandant la copie de la carte et des plans de la ligne de chemin de fer du Nord-Ouest, dit que l'on a demandé la destruction du poisson au Manitoba et dans le Nord-Ouest, fait remarquer qu'il y a une grande quantité de pêcheurs permis dans le Nord-Ouest, et dont le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

Il a été informé que du lac Loag, seul des entrepreneurs ont pêché, pendant cet hiver, quarante tonnes de poisson, pendant le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

M. McLELLAN dit que le gouvernement n'a pas en commun la lettre, il n'a écrit pas à la lettre. Collins est dans le département depuis 16 jours et a droit à \$28 de salaire. Motion adoptée.

M. HESON en demandant la copie de la carte et des plans de la ligne de chemin de fer du Nord-Ouest, dit que l'on a demandé la destruction du poisson au Manitoba et dans le Nord-Ouest, fait remarquer qu'il y a une grande quantité de pêcheurs permis dans le Nord-Ouest, et dont le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

Il a été informé que du lac Loag, seul des entrepreneurs ont pêché, pendant cet hiver, quarante tonnes de poisson, pendant le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

M. McLELLAN dit que le gouvernement n'a pas en commun la lettre, il n'a écrit pas à la lettre. Collins est dans le département depuis 16 jours et a droit à \$28 de salaire. Motion adoptée.

M. HESON en demandant la copie de la carte et des plans de la ligne de chemin de fer du Nord-Ouest, dit que l'on a demandé la destruction du poisson au Manitoba et dans le Nord-Ouest, fait remarquer qu'il y a une grande quantité de pêcheurs permis dans le Nord-Ouest, et dont le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

Il a été informé que du lac Loag, seul des entrepreneurs ont pêché, pendant cet hiver, quarante tonnes de poisson, pendant le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

M. McLELLAN dit que le gouvernement n'a pas en commun la lettre, il n'a écrit pas à la lettre. Collins est dans le département depuis 16 jours et a droit à \$28 de salaire. Motion adoptée.

M. HESON en demandant la copie de la carte et des plans de la ligne de chemin de fer du Nord-Ouest, dit que l'on a demandé la destruction du poisson au Manitoba et dans le Nord-Ouest, fait remarquer qu'il y a une grande quantité de pêcheurs permis dans le Nord-Ouest, et dont le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

Il a été informé que du lac Loag, seul des entrepreneurs ont pêché, pendant cet hiver, quarante tonnes de poisson, pendant le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

M. McLELLAN dit que le gouvernement n'a pas en commun la lettre, il n'a écrit pas à la lettre. Collins est dans le département depuis 16 jours et a droit à \$28 de salaire. Motion adoptée.

M. HESON en demandant la copie de la carte et des plans de la ligne de chemin de fer du Nord-Ouest, dit que l'on a demandé la destruction du poisson au Manitoba et dans le Nord-Ouest, fait remarquer qu'il y a une grande quantité de pêcheurs permis dans le Nord-Ouest, et dont le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

Il a été informé que du lac Loag, seul des entrepreneurs ont pêché, pendant cet hiver, quarante tonnes de poisson, pendant le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

M. McLELLAN dit que le gouvernement n'a pas en commun la lettre, il n'a écrit pas à la lettre. Collins est dans le département depuis 16 jours et a droit à \$28 de salaire. Motion adoptée.

TELEGRAPHIE

DEPECHE DE NUIT

En réponse du Nord-Ouest

On dit qu'un télégramme a été reçu par le ministre de l'Intérieur, ce matin, ce télégramme est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

Il a été informé que du lac Loag, seul des entrepreneurs ont pêché, pendant cet hiver, quarante tonnes de poisson, pendant le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

M. McLELLAN dit que le gouvernement n'a pas en commun la lettre, il n'a écrit pas à la lettre. Collins est dans le département depuis 16 jours et a droit à \$28 de salaire. Motion adoptée.

M. HESON en demandant la copie de la carte et des plans de la ligne de chemin de fer du Nord-Ouest, dit que l'on a demandé la destruction du poisson au Manitoba et dans le Nord-Ouest, fait remarquer qu'il y a une grande quantité de pêcheurs permis dans le Nord-Ouest, et dont le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

Il a été informé que du lac Loag, seul des entrepreneurs ont pêché, pendant cet hiver, quarante tonnes de poisson, pendant le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

M. McLELLAN dit que le gouvernement n'a pas en commun la lettre, il n'a écrit pas à la lettre. Collins est dans le département depuis 16 jours et a droit à \$28 de salaire. Motion adoptée.

M. HESON en demandant la copie de la carte et des plans de la ligne de chemin de fer du Nord-Ouest, dit que l'on a demandé la destruction du poisson au Manitoba et dans le Nord-Ouest, fait remarquer qu'il y a une grande quantité de pêcheurs permis dans le Nord-Ouest, et dont le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

Il a été informé que du lac Loag, seul des entrepreneurs ont pêché, pendant cet hiver, quarante tonnes de poisson, pendant le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

M. McLELLAN dit que le gouvernement n'a pas en commun la lettre, il n'a écrit pas à la lettre. Collins est dans le département depuis 16 jours et a droit à \$28 de salaire. Motion adoptée.

M. HESON en demandant la copie de la carte et des plans de la ligne de chemin de fer du Nord-Ouest, dit que l'on a demandé la destruction du poisson au Manitoba et dans le Nord-Ouest, fait remarquer qu'il y a une grande quantité de pêcheurs permis dans le Nord-Ouest, et dont le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

Il a été informé que du lac Loag, seul des entrepreneurs ont pêché, pendant cet hiver, quarante tonnes de poisson, pendant le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

M. McLELLAN dit que le gouvernement n'a pas en commun la lettre, il n'a écrit pas à la lettre. Collins est dans le département depuis 16 jours et a droit à \$28 de salaire. Motion adoptée.

M. HESON en demandant la copie de la carte et des plans de la ligne de chemin de fer du Nord-Ouest, dit que l'on a demandé la destruction du poisson au Manitoba et dans le Nord-Ouest, fait remarquer qu'il y a une grande quantité de pêcheurs permis dans le Nord-Ouest, et dont le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

Il a été informé que du lac Loag, seul des entrepreneurs ont pêché, pendant cet hiver, quarante tonnes de poisson, pendant le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

M. McLELLAN dit que le gouvernement n'a pas en commun la lettre, il n'a écrit pas à la lettre. Collins est dans le département depuis 16 jours et a droit à \$28 de salaire. Motion adoptée.

M. HESON en demandant la copie de la carte et des plans de la ligne de chemin de fer du Nord-Ouest, dit que l'on a demandé la destruction du poisson au Manitoba et dans le Nord-Ouest, fait remarquer qu'il y a une grande quantité de pêcheurs permis dans le Nord-Ouest, et dont le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

Il a été informé que du lac Loag, seul des entrepreneurs ont pêché, pendant cet hiver, quarante tonnes de poisson, pendant le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

M. McLELLAN dit que le gouvernement n'a pas en commun la lettre, il n'a écrit pas à la lettre. Collins est dans le département depuis 16 jours et a droit à \$28 de salaire. Motion adoptée.

M. HESON en demandant la copie de la carte et des plans de la ligne de chemin de fer du Nord-Ouest, dit que l'on a demandé la destruction du poisson au Manitoba et dans le Nord-Ouest, fait remarquer qu'il y a une grande quantité de pêcheurs permis dans le Nord-Ouest, et dont le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

Il a été informé que du lac Loag, seul des entrepreneurs ont pêché, pendant cet hiver, quarante tonnes de poisson, pendant le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

M. McLELLAN dit que le gouvernement n'a pas en commun la lettre, il n'a écrit pas à la lettre. Collins est dans le département depuis 16 jours et a droit à \$28 de salaire. Motion adoptée.

M. HESON en demandant la copie de la carte et des plans de la ligne de chemin de fer du Nord-Ouest, dit que l'on a demandé la destruction du poisson au Manitoba et dans le Nord-Ouest, fait remarquer qu'il y a une grande quantité de pêcheurs permis dans le Nord-Ouest, et dont le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

Il a été informé que du lac Loag, seul des entrepreneurs ont pêché, pendant cet hiver, quarante tonnes de poisson, pendant le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

M. McLELLAN dit que le gouvernement n'a pas en commun la lettre, il n'a écrit pas à la lettre. Collins est dans le département depuis 16 jours et a droit à \$28 de salaire. Motion adoptée.

M. HESON en demandant la copie de la carte et des plans de la ligne de chemin de fer du Nord-Ouest, dit que l'on a demandé la destruction du poisson au Manitoba et dans le Nord-Ouest, fait remarquer qu'il y a une grande quantité de pêcheurs permis dans le Nord-Ouest, et dont le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

Il a été informé que du lac Loag, seul des entrepreneurs ont pêché, pendant cet hiver, quarante tonnes de poisson, pendant le résultat est de dépeupler les eaux de cette partie de la Péninsule des lacs, de cette partie de poisson.

M. McLELLAN dit que le gouvernement n'a pas en commun la lettre, il n'a écrit pas à la lettre. Collins est dans le département depuis 16 jours et a droit à \$28 de salaire. Motion adoptée.

COMMERCES ET FINANCES

Bulletin Quotidien

Les fonds sont abondants et le ton marchand est satisfaisant.

Les traites sur New-York se vendent au pair à 4 1/2 p.c.

Les traites sur Londres se vendent au pair à 2 1/2 p.c.

Les traites sur Paris se vendent au pair à 1 1/2 p.c.

Les traites sur Hongkong se vendent au pair à 1 1/2 p.c.

Les traites sur Canton se vendent au pair à 1 1/2 p.c.

Les traites sur Shanghai se vendent au pair à 1 1/2 p.c.

Les traites sur Yokohama se vendent au pair à 1 1/2 p.c.

Les traites sur Kobe se vendent au pair à 1 1/2 p.c.

Les traites sur Osaka se vendent au pair à 1 1/2 p.c.

Les traites sur Manille se vendent au pair à 1 1/2 p.c.

Les traites sur Cebu se vendent au pair à 1 1/2 p.c.

Les traites sur Batavia se vendent au pair à 1 1/2 p.c.

Les traites sur Singapore se vendent au pair à 1 1/2 p.c.

Les traites sur Penang se vendent au pair à 1 1/2 p.c.

Les traites sur Malacca se vendent au pair à 1 1/2 p.c.

Les traites sur Sumatra se vendent au pair à 1 1/2 p.c.

Les traites sur Java se vendent au pair à 1 1/2 p.c.

Les traites sur Bali se vendent au pair à 1 1/2 p.c.

Les traites sur Lombok se vendent au pair à 1 1/2 p.c.

Les traites sur Sumbawa se vendent au pair à 1 1/2 p.c.

Les traites sur Flores se vendent au pair à 1 1/2 p.c.

Les traites sur Molucces se vendent au pair à 1 1/2 p.c.

Les traites sur Celebes se vendent au pair à 1 1/2 p.c.

Les traites sur Irian se vendent au pair à 1 1/2 p.c.

Les traites sur Timor se vendent au pair à 1 1/2 p.c.

Les traites sur Sunda se vendent au pair à 1 1/2 p.c.

Les traites sur Java se vendent au pair à 1 1/2 p.c.

MAIRIE DE MONTREAL

Grains et Farines

Superfine extra... 24 00 4 10

Superfine... 23 00 4 00

Superfine... 22 00 3 50

Superfine... 21 00 3 40

Superfine... 20 00 3 30

Superfine... 19 00 3 20

Superfine... 18 00 3 10

Superfine... 17 00 3 00

Superfine... 16 00 2 90

Superfine... 15 00

CE QUI SUIT a paru dans notre édition d'hier soir.

QA ET LA.

Sir John et Lady Macdonald ont donné un dîner, samedi soir.

Les brefs pour l'élection de Lévis viennent d'être lancés. La nomination a lieu le 31 mars et la votation le 7 avril. Les candidats sont M. J. Bellan et M. le Dr Guay.

L'honorable M. Robertson, trésorier provincial, est activement occupé à préparer son exposé financier, qui sera prononcé à la chambre d'assemblée dans quelques jours.

Le Post de Détroit, annonce que les fédérés, aux Etats-Unis, ont déclaré la guerre au Canada. L'armée d'invasion, dit-il, comprendra trente mille hommes et sera prête au mois de mai à commencer les hostilités.

Le projet de loi concernant la nouvelle division de Montréal-Centre et de Montréal-Ouest, a été adopté, comme on le sait, par l'Assemblée législative. En vertu de la nouvelle loi Montréal-Ouest, comprendra le quartier St-Antoine et le quartier St-Laurent, et Montréal-Centre, comprendra le quartier Sainte-Anne, le quartier Ouest, le quartier Centre et le quartier Est.

Le Travailleur, parlant des Canadiens des Etats-Unis, dit qu'en faisant des rapprochements entre les villes ou villages du Canada et certains centres Canadiens des Etats-Unis d'égal population, on constate que les naissances aux Etats-Unis sont d'un tiers au moins plus nombreuses que dans les villages canadiens. Il ajoute: "le nombre des Canadiens va toujours en augmentant, bien que depuis deux ans, il n'y ait presque plus d'émigration du Canada ici."

Un Honorable: L'honorable M. Starnes, conseiller législatif et ancien membre du cabinet Joly, s'est prononcé, l'autre jour, en faveur du maintien de la chambre haute. "Il a même dénoncé, avec beaucoup de vigueur, une certaine presse qui déblatère sans cesse contre le Conseil législatif pour ruiner son prestige et son importance dans l'opinion publique. "C'est pour le coup que l'Electeur va être scandalisé."

FAUTES A CORRIGER

4 MAR 1936. (De la Patrie du 20 mars)

"Nous ne voulons pas discuter la question de savoir si un libéral — en tant qu'on se place au point de vue politique — a le droit d'être libéral, comme tant de conservateurs qui se vantent et se glorifient de leur complète indépendance sous ce terme."

"Mais non, elle n'a pas ouvert la bouche: elle conservait toutes ses forces pour le jour où une poignée de livres parus en anglais, qui ne croient pas dans la bible, demanderaient pour eux une formule de serment qui lierait plus étroitement leur conscience."

"Après l'ordination, St-Grégoire fit une de ces allocutions dont il a le secret. Après avoir expliqué à la foule immense qui entourait l'église, les cérémonies de l'ordination des diacres, St-Grégoire profita de la circonstance pour parler du saint homme dont on célébrait les jeunes gens au sacerdoce. Elle fit voir l'enfant qui s'agitait dans la maison paternelle tout jeune encore et s'en va dans un collège pour faire de longues études et ne quitte le collège que pour s'enfermer dans un séminaire et là acquiescer les sciences ecclésiastiques et les vertus sacerdotales."

"Après l'ordination, St-Grégoire fit une de ces allocutions dont il a le secret. Après avoir expliqué à la foule immense qui entourait l'église, les cérémonies de l'ordination des diacres, St-Grégoire profita de la circonstance pour parler du saint homme dont on célébrait les jeunes gens au sacerdoce. Elle fit voir l'enfant qui s'agitait dans la maison paternelle tout jeune encore et s'en va dans un collège pour faire de longues études et ne quitte le collège que pour s'enfermer dans un séminaire et là acquiescer les sciences ecclésiastiques et les vertus sacerdotales."

"Après l'ordination, St-Grégoire fit une de ces allocutions dont il a le secret. Après avoir expliqué à la foule immense qui entourait l'église, les cérémonies de l'ordination des diacres, St-Grégoire profita de la circonstance pour parler du saint homme dont on célébrait les jeunes gens au sacerdoce. Elle fit voir l'enfant qui s'agitait dans la maison paternelle tout jeune encore et s'en va dans un collège pour faire de longues études et ne quitte le collège que pour s'enfermer dans un séminaire et là acquiescer les sciences ecclésiastiques et les vertus sacerdotales."

"Après l'ordination, St-Grégoire fit une de ces allocutions dont il a le secret. Après avoir expliqué à la foule immense qui entourait l'église, les cérémonies de l'ordination des diacres, St-Grégoire profita de la circonstance pour parler du saint homme dont on célébrait les jeunes gens au sacerdoce. Elle fit voir l'enfant qui s'agitait dans la maison paternelle tout jeune encore et s'en va dans un collège pour faire de longues études et ne quitte le collège que pour s'enfermer dans un séminaire et là acquiescer les sciences ecclésiastiques et les vertus sacerdotales."

"Après l'ordination, St-Grégoire fit une de ces allocutions dont il a le secret. Après avoir expliqué à la foule immense qui entourait l'église, les cérémonies de l'ordination des diacres, St-Grégoire profita de la circonstance pour parler du saint homme dont on célébrait les jeunes gens au sacerdoce. Elle fit voir l'enfant qui s'agitait dans la maison paternelle tout jeune encore et s'en va dans un collège pour faire de longues études et ne quitte le collège que pour s'enfermer dans un séminaire et là acquiescer les sciences ecclésiastiques et les vertus sacerdotales."

"Après l'ordination, St-Grégoire fit une de ces allocutions dont il a le secret. Après avoir expliqué à la foule immense qui entourait l'église, les cérémonies de l'ordination des diacres, St-Grégoire profita de la circonstance pour parler du saint homme dont on célébrait les jeunes gens au sacerdoce. Elle fit voir l'enfant qui s'agitait dans la maison paternelle tout jeune encore et s'en va dans un collège pour faire de longues études et ne quitte le collège que pour s'enfermer dans un séminaire et là acquiescer les sciences ecclésiastiques et les vertus sacerdotales."

"Après l'ordination, St-Grégoire fit une de ces allocutions dont il a le secret. Après avoir expliqué à la foule immense qui entourait l'église, les cérémonies de l'ordination des diacres, St-Grégoire profita de la circonstance pour parler du saint homme dont on célébrait les jeunes gens au sacerdoce. Elle fit voir l'enfant qui s'agitait dans la maison paternelle tout jeune encore et s'en va dans un collège pour faire de longues études et ne quitte le collège que pour s'enfermer dans un séminaire et là acquiescer les sciences ecclésiastiques et les vertus sacerdotales."

"Après l'ordination, St-Grégoire fit une de ces allocutions dont il a le secret. Après avoir expliqué à la foule immense qui entourait l'église, les cérémonies de l'ordination des diacres, St-Grégoire profita de la circonstance pour parler du saint homme dont on célébrait les jeunes gens au sacerdoce. Elle fit voir l'enfant qui s'agitait dans la maison paternelle tout jeune encore et s'en va dans un collège pour faire de longues études et ne quitte le collège que pour s'enfermer dans un séminaire et là acquiescer les sciences ecclésiastiques et les vertus sacerdotales."

"Après l'ordination, St-Grégoire fit une de ces allocutions dont il a le secret. Après avoir expliqué à la foule immense qui entourait l'église, les cérémonies de l'ordination des diacres, St-Grégoire profita de la circonstance pour parler du saint homme dont on célébrait les jeunes gens au sacerdoce. Elle fit voir l'enfant qui s'agitait dans la maison paternelle tout jeune encore et s'en va dans un collège pour faire de longues études et ne quitte le collège que pour s'enfermer dans un séminaire et là acquiescer les sciences ecclésiastiques et les vertus sacerdotales."

"Après l'ordination, St-Grégoire fit une de ces allocutions dont il a le secret. Après avoir expliqué à la foule immense qui entourait l'église, les cérémonies de l'ordination des diacres, St-Grégoire profita de la circonstance pour parler du saint homme dont on célébrait les jeunes gens au sacerdoce. Elle fit voir l'enfant qui s'agitait dans la maison paternelle tout jeune encore et s'en va dans un collège pour faire de longues études et ne quitte le collège que pour s'enfermer dans un séminaire et là acquiescer les sciences ecclésiastiques et les vertus sacerdotales."

"Après l'ordination, St-Grégoire fit une de ces allocutions dont il a le secret. Après avoir expliqué à la foule immense qui entourait l'église, les cérémonies de l'ordination des diacres, St-Grégoire profita de la circonstance pour parler du saint homme dont on célébrait les jeunes gens au sacerdoce. Elle fit voir l'enfant qui s'agitait dans la maison paternelle tout jeune encore et s'en va dans un collège pour faire de longues études et ne quitte le collège que pour s'enfermer dans un séminaire et là acquiescer les sciences ecclésiastiques et les vertus sacerdotales."

"Après l'ordination, St-Grégoire fit une de ces allocutions dont il a le secret. Après avoir expliqué à la foule immense qui entourait l'église, les cérémonies de l'ordination des diacres, St-Grégoire profita de la circonstance pour parler du saint homme dont on célébrait les jeunes gens au sacerdoce. Elle fit voir l'enfant qui s'agitait dans la maison paternelle tout jeune encore et s'en va dans un collège pour faire de longues études et ne quitte le collège que pour s'enfermer dans un séminaire et là acquiescer les sciences ecclésiastiques et les vertus sacerdotales."

"Après l'ordination, St-Grégoire fit une de ces allocutions dont il a le secret. Après avoir expliqué à la foule immense qui entourait l'église, les cérémonies de l'ordination des diacres, St-Grégoire profita de la circonstance pour parler du saint homme dont on célébrait les jeunes gens au sacerdoce. Elle fit voir l'enfant qui s'agitait dans la maison paternelle tout jeune encore et s'en va dans un collège pour faire de longues études et ne quitte le collège que pour s'enfermer dans un séminaire et là acquiescer les sciences ecclésiastiques et les vertus sacerdotales."

considération qu'au retour du colonel Denis.

Chronique Religieuse

—Sa Grandeur Mgr Taschereau a fait les ordinations suivantes, samedi matin, à la Basilique de Québec:

Sous-diacres—M. Pierre Onellette, F. X. Couture, Cyr. Paradis et Joseph Cressé. Hier matin, Sa Grandeur a conféré le diaconat à MM. Jacob McGee et A. T. J. Bradley.

—Une imposante cérémonie religieuse a eu lieu mercredi à l'Hôpital du Sacré-Cœur à Québec. Elle était présidée par M. le grand vicaire Légaré. Deux jeunes filles ont prononcé leurs vœux, et deux autres ont pris le saint habit. Les noms des premières sont Mlle Clarida Turcotte, de St-Anselme, en religion sœur St-Pierre, et Mlle Olive Simard, de la paroisse St-François-Xavier (Petite-Rivière), en religion sœur St-Marguerite.

Les deux postulantes se nomment Mlle Alma Allard, de St-Roch de Québec, et Mlle Marie Paquet, de St-Honoré de Shenzly. M. le grand vicaire Légaré a fait, en cette circonstance, une touchante allocution.

Comités Parlementaires.

(Suite) Ottawa, 20.

40 Que tout vernement sera basé sur les tabourets généralement adoptés par les courts qui seront soumis à l'approbation du sénat, tendant des assurances et que tel vernement sera, dans tous les cas, proportionné à l'âge de la personne au temps du vernement.

41 Que chaque police ou certificat conditionnel, devra avoir les moyens de payer le montant en entier et d'obtenir cette somme au moyen d'un ou de plusieurs versements.

42 Que toute police, application, certificat ou circulaire imprimée, publiée par ces compagnies, devra avoir les moyens de payer le montant en entier et d'obtenir cette somme au moyen d'un ou de plusieurs versements.

43 Que les compagnies d'assurance, qui ont des fonds de réserve, comme c'est le cas dans les compagnies d'assurance d'incendie, mais seulement au moyen des impôts mentionnés sur les polices.

44 Nonobstant ce qui peut contenir la section 16 de l'acte consolidé des assurances (1877) les porteurs de police résidant au Canada, seuls auront droit aux légitimes et aux fonds de réserve et au profit des compagnies étrangères dans les limites de la puissance du Canada, (sec. 2).

45 No 9. Aucune condition, clause ou stipulation, modifiant les effets de toute police d'assurance, mais seulement au moyen des impôts mentionnés sur les polices.

46 Nonobstant ce qui peut contenir la section 16 de l'acte consolidé des assurances (1877) les porteurs de police résidant au Canada, seuls auront droit aux légitimes et aux fonds de réserve et au profit des compagnies étrangères dans les limites de la puissance du Canada, (sec. 2).

47 Nonobstant ce qui peut contenir la section 16 de l'acte consolidé des assurances (1877) les porteurs de police résidant au Canada, seuls auront droit aux légitimes et aux fonds de réserve et au profit des compagnies étrangères dans les limites de la puissance du Canada, (sec. 2).

48 Nonobstant ce qui peut contenir la section 16 de l'acte consolidé des assurances (1877) les porteurs de police résidant au Canada, seuls auront droit aux légitimes et aux fonds de réserve et au profit des compagnies étrangères dans les limites de la puissance du Canada, (sec. 2).

49 Nonobstant ce qui peut contenir la section 16 de l'acte consolidé des assurances (1877) les porteurs de police résidant au Canada, seuls auront droit aux légitimes et aux fonds de réserve et au profit des compagnies étrangères dans les limites de la puissance du Canada, (sec. 2).

50 Nonobstant ce qui peut contenir la section 16 de l'acte consolidé des assurances (1877) les porteurs de police résidant au Canada, seuls auront droit aux légitimes et aux fonds de réserve et au profit des compagnies étrangères dans les limites de la puissance du Canada, (sec. 2).

51 Nonobstant ce qui peut contenir la section 16 de l'acte consolidé des assurances (1877) les porteurs de police résidant au Canada, seuls auront droit aux légitimes et aux fonds de réserve et au profit des compagnies étrangères dans les limites de la puissance du Canada, (sec. 2).

52 Nonobstant ce qui peut contenir la section 16 de l'acte consolidé des assurances (1877) les porteurs de police résidant au Canada, seuls auront droit aux légitimes et aux fonds de réserve et au profit des compagnies étrangères dans les limites de la puissance du Canada, (sec. 2).

53 Nonobstant ce qui peut contenir la section 16 de l'acte consolidé des assurances (1877) les porteurs de police résidant au Canada, seuls auront droit aux légitimes et aux fonds de réserve et au profit des compagnies étrangères dans les limites de la puissance du Canada, (sec. 2).

54 Nonobstant ce qui peut contenir la section 16 de l'acte consolidé des assurances (1877) les porteurs de police résidant au Canada, seuls auront droit aux légitimes et aux fonds de réserve et au profit des compagnies étrangères dans les limites de la puissance du Canada, (sec. 2).

55 Nonobstant ce qui peut contenir la section 16 de l'acte consolidé des assurances (1877) les porteurs de police résidant au Canada, seuls auront droit aux légitimes et aux fonds de réserve et au profit des compagnies étrangères dans les limites de la puissance du Canada, (sec. 2).

56 Nonobstant ce qui peut contenir la section 16 de l'acte consolidé des assurances (1877) les porteurs de police résidant au Canada, seuls auront droit aux légitimes et aux fonds de réserve et au profit des compagnies étrangères dans les limites de la puissance du Canada, (sec. 2).

57 Nonobstant ce qui peut contenir la section 16 de l'acte consolidé des assurances (1877) les porteurs de police résidant au Canada, seuls auront droit aux légitimes et aux fonds de réserve et au profit des compagnies étrangères dans les limites de la puissance du Canada, (sec. 2).

58 Nonobstant ce qui peut contenir la section 16 de l'acte consolidé des assurances (1877) les porteurs de police résidant au Canada, seuls auront droit aux légitimes et aux fonds de réserve et au profit des compagnies étrangères dans les limites de la puissance du Canada, (sec. 2).

59 Nonobstant ce qui peut contenir la section 16 de l'acte consolidé des assurances (1877) les porteurs de police résidant au Canada, seuls auront droit aux légitimes et aux fonds de réserve et au profit des compagnies étrangères dans les limites de la puissance du Canada, (sec. 2).

60 Nonobstant ce qui peut contenir la section 16 de l'acte consolidé des assurances (1877) les porteurs de police résidant au Canada, seuls auront droit aux légitimes et aux fonds de réserve et au profit des compagnies étrangères dans les limites de la puissance du Canada, (sec. 2).

61 Nonobstant ce qui peut contenir la section 16 de l'acte consolidé des assurances (1877) les porteurs de police résidant au Canada, seuls auront droit aux légitimes et aux fonds de réserve et au profit des compagnies étrangères dans les limites de la puissance du Canada, (sec. 2).

Correspondance.

NOTRE-DAME DE BONSECOURS

Monsieur l'Editeur de l'Etendard,

On commence à faire du bruit au sujet des travaux qui se font actuellement à l'église de Bonsecours. Seriez-vous assez bon monsieur l'Editeur de publier les lignes suivantes, qui sont le résumé de ce qui s'est passé entre M. l'abbé Lenoir et moi au sujet des travaux en question.

Un cours d'une visite que je lui fis il y a quelques jours, M. Lenoir m'a dit: Je voudrais faire quelques préparatifs pour le mois de Marie; préparatifs qui dépendent cependant, puisque nous devons faire de grands changements à l'église plus tard. Il m'expliqua tout le moment, que de rendre un moyen de quelques coups de pioche, le maître-autel plus gai, plus propre; et de laver les vieilles dorures. Je ferai faire quelques réparations aux menuiseries probablement. Voulez-vous m'aider dans ce petit travail, et vous charger du peu de peinture qu'il y a à faire.

J'ai consenti, et ce d'autant plus volontiers qu'une bonne amitié nous unit depuis longtemps. Voilà où se bornent les travaux de réparations qui s'exécutent actuellement à Notre-Dame de Bonsecours.

Comme vous le voyez M. l'Editeur, ce n'est que du provisoire. Ces apprêts, pour le mois de mai, ne font nullement partie des restaurations que les messieurs du Séminaire feront faire, dans l'avenir.

Il est évident que M. Lenoir a le choix qui sera fait, des plans soumis par MM. Perrault et Menard.

Agreez monsieur l'Editeur mes civilités empressées.

T. E. A. MELCHIE.

FEU M. CHS. VILBON

Les funérailles de M. Chs Vilbon avocat de Montréal ont eu lieu ce matin, à la ville St-Jean-Baptiste, au milieu d'un concours nombreux de parents et d'amis, qui s'étaient fait un devoir de venir rendre au regretté défunt ce dernier témoignage d'estime et d'amitié.

L'officiant divin a eu lieu à 8 h 30 et fut célébré par le R. V. M. Bonin. La partie musicale fut admirablement rendue.

Plusieurs de nos meilleurs musiciens, entre autres MM. T. Trudel, L. L. Maillet, Lefebvre, Charles Labelle, Manville, etc., sous l'habile direction de M. Conture, ont rendu avec le plus grand succès la messe du "Requiem".

A l'Offertoire, on chanta le "De profundis".

On remarqua plus de 300 personnes qui assistèrent à la cérémonie funèbre, entre autres le Recorder B. A. T. De Montigny, sheriff Chaveau, député-shérif Dubreuil, M. C. C. de Lorimer, Ch. Schiller, Gustave Drole, J. A. Desjardins, Longpré, Valois, Giffard, Lefebvre, Maillet, Languevin, Manville, N. P. Lavigne, P. Desjardins, G. Desjardins, T. Trudel, Georges Lecier, Duchesneau, Germain, Lachapelle, Dumoulin, M. M. St. Louis, W. B. Smith, A. Daoust, Gagné, Paré, Bédard, Leblanc.

On remarqua aussi plusieurs représentants de la haute direction de M. Conture, et les porteurs du coin du poêle étaient MM. J. O. Villeneuve, Alphonse Oulmet, H. A. Braut, Louis Lamontagne, Joseph Broseau, Victor Roy.

Chronique Locale.

Trois-trois—Les trois-trois de la ville sont dans un état dangereux.

Une conférence—M. Miles Murphy et devant du Times est entré ce matin à la rédaction du Post.

Brochure—Le capitaine Louis Jackson va publier prochainement une brochure dans laquelle il fera le récit de l'expédition du Nil.

Recettes—Les recettes du Bureau de l'Intérieur pour samedi s'élevaient à la somme de \$2,790.33. Celles de la semaine dernière s'élevaient à \$2,065.11. Les recettes de la douane s'élevaient samedi à \$12,421.34, celles de la semaine à \$7,451.24.

Billets—Le plan de la salle pour les représentations de Marie Tudor, à l'Auditorium de Musique pour les 6 et 7 avril prochain, est disposé chez MM. Lavigne et Lajoie, où les billets sont en vente ainsi que chez M. Temple, No 618, rue Ste-Catherine.

Conférence—MM. Leclerc et Côté donneront durant la semaine de Pâques chacun une conférence dans les salles de l'Union Catholique.

Prêt—La Banque d'Epargne vient de faire au gouvernement du Canada un nouveau prêt de \$250,000 ce qui porte la dette du pays à cette institution à un million.

Slance—La prochaine assemblée de la société des jeunes gens de St-Paul, aura lieu ce soir. Un travail sur le développement de l'histoire Canadienne sera lu par M. Charles Maye.

Grande chance—A vendre—Trois magnifiques moulins à coude "Wanzer", "Williams" Singer de New-York. S'adresser: M. J. A. l'Etendard, Montréal.

Entendu au bal d'enfants de la Mi-Carême l'Opéra:

Deux beaux, un petit garçon habillé en gentil chamois, et un petit fille portant un délicieux chapeau de bébé, se sont échappés de la loge paternelle et vont s'installer à une des tables du café.

Le gam, avec importance: —Géopol! serrez vous deux sucres d'orge.

Situation demandée.

Un homme marié, tailleur de première classe demande une place. Références de première classe. S'adresser: L. A. C. Bureau de l'Etendard.

A VENDRE

A vendre TROIS SPRING BEDS de 'Gale' au prix de gros. S'adresser à L. A. C. Bureau de l'Etendard 164-Jao

PAIN-KILLER & PERRY DAVIS

Toujours PRET

A SOULAGER LES DOULEURS

L'Ancien Pain-Killer.

Le seul et véritable remède contre les douleurs internes ou externes. 27 oct

AVIS AUX MERES

SERVEZ-VOUS DU

Trésor des Nourrices du Dr. PICHAULT

Pour les enfants qui commencent à faire leurs dents. Période si critique.

Il produit un sommeil naturel. C'est un remède si sûr et si sain. Il est agréable au goût. Il est inoffensif. Il soulage immédiatement. Prix, 25 cts par bouteille. En vente partout. 55 85-150

LOTUS OF THE NILE

Un NOUVEAU PARFUM

Des PLUS SUAVES et des PLUS EXQUIS

Diré de la Fleur. Le plus délicat et le plus en vogue.

Vendu par tous les Pharmaciens. Prix 10 centimes.

DAVIS & LAWRENCE CO.

SEULS AGENTS. MONTREAL.

LA NOUVELLE MACHINE A BRODER

Patentée le 6 Mars 1882.

Fait usage des Capotons, Tules, Métrines, Paillassons, etc.

Avec facilité on peut faire tout ce qui se fait avec une machine à coudre.

Machines à coudre avec la direction sur l'opération de la broderie.

P. W. ROSS, P. O. Box 641. Seul manufacturier de Québec, nécessairement mandant de patrons de toutes sortes pour broderie.

SAVAGE'S URSINA

OU —

Graisse d'Ours Canadiens

La vogue qu'a prise cette Pomade est due à sa qualité supérieure et à son parfum.

Cette POMADE se trouve sur le bureau de toilette de toutes les Dames.

Préparée d'après la recette originale de M. M. Lamouche & Campbell, par leurs successeurs

EVANS, FILS & MASON, (Limitée)

Montreal, Toronto, Can., Boston, E.-U. 214-10.

Vente a Sacrifice!

EPICERIES A BON MARCHÉ!

Le soussigné annonce à ses clients et au public qu'il a vendu d'office de ses magasins de commerce d'épicerie. Il vendra en détail à bas prix.

Prix Excessivement Réduits

Le stock devant être complètement liquidé avant l'époque du déménagement, le soussigné fera tous les sacrifices nécessaires pour arriver à ce résultat, et le public trouvera dans ses magasins des occasions uniques de

BON MARCHÉ!

Aussi à vendre, garnitures de magasin, chevaux, harnais, voitures, etc., etc.

A. O. GAUTHIER,

91-Rue St-Laurent-91

VINS, LIQUEURS CIGARES, Etc.

Non annoncés à nos pratiques et au public ne sont pas à notre nouveau établissement.

No. 87 Rue St. Jacques

(Près de la Place d'Armes.)

Un trouva chez nous un assortiment de vins, liqueurs, cognacs, spiritueux, Cigares, Etc., que nous venons de recevoir par voie d'importation directe.

Nous sommes obtiens maintenant de plusieurs des premiers maisons d'Europe pour notre commerce de vins et liqueurs. Toute commande nous sera faite par nos propres représentants de notre part, la plus consciencieuse attention et notre main d'œuvre sera vendue à des prix réduits et transformés.

MATHIEU FRERES

ALMANACH

SOCIÉTÉS SAINT-JEAN-BAPTISTE.

Du Canada et des Etats-Unis.

POUR L'ANNÉE 1885 (Deuxième année)

Joli volume in-12. Impression très soignée. PRIX: 15 Cts.

Les belles fêtes qui ont marqué l'année 1884 furent épuisées dans l'histoire des Canadiens-Français et l'on se rappelle avec intérêt le souvenir de cette brillante manifestation nationale organisée à cette époque par le Comité des Sociétés Saint-Jean-Baptiste.

Le Comité des Sociétés Saint-Jean-Baptiste a l'honneur de vous offrir par votre envoi à nos bureaux, un exemplaire de ce beau livre, qui sera enrichi de nouvelles illustrations et de nouvelles données sur notre histoire et sur le rôle que nous jouons dans le monde.

CE QUI SUIT a paru dans notre Ezra.

Réception aux voyageurs

Ottawa, 23—On se prépare à faire une belle réception aux derniers voyageurs canadiens, attendus ici dans quelques jours.

L'imbroglio de l'Amérique Centrale

City of Mexico, 23—La levée des troupes se fait rapidement pour marcher contre Barrios.

La Russie et la Porte

Yama, 23—La Russie et la Porte sont à faire des négociations dans le cas où la guerre se déclarerait entre la Russie et l'Angleterre.

MAUVAIS MENAGE

Atlanta, 23—Mme John McInval, âgée de 62 ans, a été assassinée. Son mari qui n'est âgé que de 27 ans est soupçonné du crime. McInval avait marié la vieille dame pour son argent, mais ne pouvant réussir dans ses desseins, il a abandonné son épouse.

LOCOMOTIVE MONSTRE

Philadelphie, 23—La locomotive la plus grosse qui ait jamais été construite vient d'être terminée ici.

Elle sort des usines de Baldwin & Cie. Elle pèse 224,000 livres. Elle sera envoyée au Brésil.

INCENDIE

Gomaque, Ont 23—Un grand édifice de quatre étages, occupé par O. D. Corvan et Atkinson et Corvan, fabricants de corsets, ainsi que le contenu de l'édifice et de son mobilier, ont été réduits en cendres, hier matin.

COLLISION